

Le mercredi 16 avril 2014 à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : les 28 Conseillers Municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire,

Mme Béatrice LAURENT BARDON - M. Jean-Pierre GIRAUDON –
Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN – M. Laurent GOYO –
Mme Christelle MICHEL-DELEAGE – M. Florian CHAPUIS –
Mme Françoise DUMOND – M. Cyril FAURE –
Mme Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – M. Luc JAMON –
Mme Fabienne GOUY-BONNEVIALLE – M. Mathieu FREYSSENET –
Mme Christine PETIOT – M. Laurent CAPPY –
Mme Sandrine CHAUSSINAND – M. Pierre ETEOCLE –
Mme Régine DURAND – M. Gilles LAURANSON –
Mme Sonia BENVENUTO-DECHAUX – M. Vincent DECROIX –
M. Robert VALOUR – Mme Annie VEROT-MANGIARACINA –
M. Yvan CHALAMET – Mme Valérie MASSON-COLOMBET –
M. Gérard MICHELON – Mme Colette CHAMBONNET –
M. Calogero GIUNTA

ETAIT ABSENT EXCUSE : le Conseiller Municipal suivant :

Mme Marie-Claire THEILLIERE qui avait donné pouvoir à M. Cyril FAURE.

Madame Elisabeth MAITRE DUPLAIN a été élue secrétaire de séance.

Public : 30 personnes

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis la réunion du 14 février 2014. Aucune observation n'est formulée à leur sujet.

Puis, il soumet au vote de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 14 février 2014 qui est adopté à l'unanimité sur 29 votants.

Il est ensuite passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour dont les rapports ont été transmis à chaque Conseiller Municipal à l'appui de sa convocation à la présente réunion.

1) Délégation d'attributions données au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Chaque Conseiller Municipal s'est vu remettre à l'appui du rapport explicatif du présent point de l'ordre du jour, les dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui énumère la liste des attributions que l'assemblée peut déléguer au Maire, en tout ou partie, pour la durée de son mandat.

.../...

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire usage de ces dispositions et d'en fixer, le cas échéant, le cadre. Il donne connaissance, à cet effet, des limites dans lesquelles s'exerçait cette délégation de fonctions, sous le mandat municipal précédent.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- charge, Monsieur le Maire, par délégation donnée en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et pour la durée de son mandat :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2° de fixer, dans la limite de 3 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° de procéder, dans la limite de 1 300 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de 207 000 € HT qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans tous les cas ;

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ;

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 8 000 € ;

18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 1 100 000 € ;
.../...

21° d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme en cas de détermination par l'assemblée en vertu des dispositions dudit article, d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ;

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Il est précisé que :

. les décisions prises en application de cette délégation pourront être subdéléguées par le Maire, à un Adjoint ou à un Conseiller Municipal conformément à l'article L 2122-18 du CGCT.

. en cas d'empêchement, le Maire pourra charger un ou plusieurs Adjoint de prendre en son nom tout ou partie des décisions déléguées au titre de la présente délibération.

2) Désignation de délégués à divers organismes ainsi qu'au sein d'E.P.C.I.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder, conformément aux dispositions légales en vigueur, à l'élection des délégués chargés de représenter la Commune au sein de divers organismes.

Sont respectivement élus par 29 voix POUR, les délégués ci-après désignés, appelés à participer aux organismes suivants :

. délégués au conseil d'administration de la maison de retraite

Jean-Paul LYONNET, Maire, Président de droit

Béatrice LAURENT BARDON

Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD

. délégués au conseil d'administration du collège public

Christelle MICHEL-DELEAGE (représentant la commune siège)

Pierre ETEOCLE, en qualité de suppléant

. délégués au conseil d'administration du lycée public

Christelle MICHEL-DELEAGE (représentant la commune siège)

Pierre ETEOCLE, en qualité de suppléant

. école primaire privée « Notre Dame du Château » : contrat d'association - désignation du délégué pour représenter la commune et siéger à l'organisme compétent pour délibérer sur le budget de l'école

Pierre ETEOCLE

Christelle MICHEL-DELEAGE, en qualité de suppléante

. délégués au conseil d'administration de l'association des Amis du Château de MONISTROL sur LOIRE

Jean-Paul LYONNET, Maire, membre de droit

Mathieu FREYSSENET

Pierre ETEOCLE

Vincent DECROIX

Robert VALOUR

. délégués au sein de l'association de gestion de l'Espace Beauvoir

Jean-Paul LYONNET, Maire, membre de droit

Elisabeth MAITRE DUPLAIN

Françoise DUMOND

Robert VALOUR

. délégués à l'OMS

. 3 délégués titulaires :

Jean-Paul LYONNET, Maire

Françoise DUMOND

Valérie MASSON-COLOMBET

. 3 délégués suppléants :

Béatrice LAURENT BARDON

Marie-Claire THEILLIERE

Jean-Pierre GIRAUDON

. **délégués à l'office de tourisme intercommunal**

. 2 délégués titulaires :

Jean-Pierre GIRAUDON

Mathieu FREYSSENET

. 1 délégué suppléant :

Yvan CHALAMET

. **délégués à la commission paritaire communale des marchés**

. Elisabeth MAITRE DUPLAIN

. Pierre ETEOCLE

. **délégués pour le suivi de la charte du marché de producteurs de MONISTROL SUR LOIRE**

. Jean-Paul LYONNET, Maire

. Elisabeth MAITRE DUPLAIN

. Pierre ETEOCLE

. Colette CHAMBONNET

. Yvan CHALAMET

. agents de la police municipale

. **délégué au patrimoine**

Luc JAMON

. **délégué en charge des questions de défense**

Florian CHAPUIS

. **délégués au sein du comité technique paritaire de la ville de MONISTROL SUR LOIRE**

. Délégués titulaires :

Jean-Paul LYONNET, Maire, Président

Jean-Pierre GIRAUDON

Béatrice LAURENT BARDON

Robert VALOUR

. Délégués suppléants :

Pierre ETEOCLE

Laurent CAPPY

Calogero GIUNTA

. **délégués au centre départemental de gestion pour le personnel communal**

Jean-Paul LYONNET

Béatrice LAURENT BARDON

. **délégués au comité national d'action sociale pour le personnel communal**

Laurent GOYO (titulaire)

Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD (suppléante)

. **délégués à la commission de révision des listes électorales de la chambre des métiers**

Pierre ETEOCLE

Luc JAMON

. **délégué à la commission de révision des listes électorales de la chambre d'agriculture**

Jean-Paul LYONNET

. **délégué au groupement des producteurs forestiers de la HAUTE-LOIRE et à la commission de révision de la liste électorale du collège des propriétaires forestiers**

Cyril FAURE

. **délégué à la prévention routière**

Florian CHAPUIS

. **délégués au conseil d'administration de la MJC**

Mathieu FREYSSENET

Béatrice LAURENT BARDON

.../

. délégués au sein du réseau des associations culturelles, humanitaires et de loisirs (RACHEL)

(8 élus membres de droit dont le maire, l'élu délégué à la culture et dont 2 suppléants)

Jean-Paul LYONNET, Maire

Mathieu FREYSSENET

Françoise DUMOND

Sonia BENVENUTO-DECHAUX

Valérie MASSON-COLOMBET

Yvan CHALAMET

Béatrice LAURENT BARDON, suppléante

Pierre ETEOCLE, suppléant

. délégués au sein du conseil d'administration de l'association « au fil de l'eau, jardin de cocagne »

(2 élus membres de droit)

- Laurent GOYO

- Colette CHAMBONNET

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à élire ses délégués au sein de divers organismes de coopération intercommunale. Il précise, à cet effet, que l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, donne la faculté à l'assemblée de choisir ses délégués au comité d'un syndicat mixte parmi tout citoyen éligible à un conseil municipal (à l'exception des agents employés par le syndicat).

Sont élus :

- En ce qui concerne le SYMPAE (syndicat mixte de production et d'adduction d'eau)

au terme d'un vote à bulletin secret, par 22 POUR – 7 nuls ,

. les délégués titulaires suivants :

- Gilles LAURANSON

- Franck RONZE (le Grand Garet – la Rivoire – 43120 MONISTROL sur LOIRE)

. les délégués suppléants suivants :

- Roger FLACHON (71 route des Villages – les Terriers – la Rivoire – 43120 MONISTROL sur LOIRE)

- Pierre ETEOCLE

- En ce qui concerne le SIGEND (syndicat intercommunal de construction et de gestion du casernement de gendarmerie de BAS et MONISTROL sur LOIRE),

au terme d'un vote à bulletin secret, par 29 POUR,

. les délégués titulaires suivants :

- Jean-Paul LYONNET

- Florian CHAPUIS

- Robert VALOUR

. les délégués suppléants suivants :

- Laurent GOYO

- Roger FLACHON

- En ce qui concerne le SICALA (syndicat mixte d'aménagement de la Loire et de ses affluents)

par 28 POUR – 1 abstention,

- Cyril FAURE

(ce délégué est appelé à siéger au collège chargé de représenter les communes adhérentes au comité syndical du SICALA et à représenter la commune aux commissions de travail du SAGE du Lignon du Velay).

- En ce qui concerne le SICCDE (syndicat intercommunal de capture des carnivores domestiques errants)

par 29 POUR :

- Laurent GOYO, délégué titulaire

- Florian CHAPUIS, délégué suppléant

- En ce qui concerne le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire,

par 29 POUR :

- Laurent CAPPY

- Calogero GIUNTA

(ces délégués sont appelés à siéger au secteur intercommunal d'énergies auquel la Commune de MONISTROL sur LOIRE appartient ; chaque secteur constituant ainsi un collège électoral à l'effet de désigner en son sein les délégués au comité du syndicat départemental).

3) Cinéma « la Capitelle » : désignation des membres du conseil d'exploitation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le règlement intérieur de la régie du cinéma en vigueur dispose que le conseil d'exploitation est composé de 11 membres nommés par le conseil municipal, sur proposition du maire, comme suit :

- 8 représentants du Conseil Municipal ;
- 3 personnes désignées par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Le Conseil Municipal, par 29 POUR, élit ses délégués à l'instance concernée, comme suit :

Jean-Paul LYONNET, Maire – Mathieu FREYSSINET - Françoise DUMOND – Elisabeth MAITRE DUPLAIN
Sonia BENVENUTO-DECHAUX – Florian CHAPUIS – Valérie MASSON-COLOMBET – Gérard MICHELON.

La désignation des 3 administrés interviendra lors de la prochaine réunion de l'assemblée.

4) Détermination du nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONISTROL sur LOIRE – Désignation des conseillers municipaux siégeant à ce conseil d'administration

Monsieur le Maire invite l'assemblée d'une part, à déterminer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et, d'autre part, à procéder conformément aux dispositions légales en vigueur à l'élection des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de cette instance. Il rappelle la composition imposée en la matière, par la réglementation.

Le Conseil Municipal retient la composition suivante du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :

- . le Maire, Président
- . 16 membres dont 8 élus par le Conseil Municipal en son sein et 8 membres nommés par le Maire.

et élit, par 29 POUR, les 8 membres suivants appelés à siéger au sein de cette instance :

- . Laurent GOYO – Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – Régine DURAND – Pierre ETEOCLE – Vincent DECROIX – Sonia BENVENUTO-DECHAUX (liste MONISTROL avec vous)
- . Yvan CHALAMET – Valérie MASSON-COLOMBET (liste MONISTROL pour tous).

5) Formation des commissions municipales

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à former, pour une meilleure efficacité, des commissions permanentes, comme le prévoit l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

La constitution de six commissions est proposée. Leur liste a été transmise à chaque Conseiller Municipal à l'appui du rapport explicatif du présent point de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique, à titre informatif, qu'en vertu de la réglementation en vigueur, il sera président de droit de toutes les commissions et qu'il convient de désigner les membres appelés à siéger de façon permanente à ces commissions, pour un bon suivi des dossiers qui leur seront soumis.

Pour chacune de ces commissions, Monsieur le Maire énumère les élus de la liste « MONISTROL avec vous » appelés à y participer et lance un appel de candidatures auprès des élus de la liste « MONISTROL pour tous », de manière à favoriser la représentation au sein desdites commissions, des tendances qui composent l'assemblée.

.../...

L'assemblée, par 29 POUR, approuve les propositions de Monsieur le Maire, retient la formation des commissions municipales suivantes :

- . « urbanisme – développement – logement – transports – environnement »
- . « travaux – personnel communal – vie quotidienne »
- . « enfance – jeunesse – écoles – social – personnes âgées »
- . « vie associative – sport – culture »
- . « finances »
- . « communication – animation »

et en désigne la composition comme suit :

. **commission « urbanisme – développement – logement – transports – environnement » :**

Jean-Pierre GIRAUDON (responsable) – Christine PETIOT – Elisabeth MAITRE DUPLAIN – Sandrine CHAUSSINAND – Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – Laurent GOYO – Christelle MICHEL-DELEAGE – Robert VALOUR – Yvan CHALAMET – Calogero GIUNTA – Colette CHAMBONNET

. **commission « travaux – personnel communal – vie quotidienne »**

Florian CHAPUIS – Cyril FAURE – Gilles LAURANSON – Jean-Pierre GIRAUDON – Laurent CAPPY – Sandrine CHAUSSINAND – Vincent DECROIX – Sonia BENVENUTO-DECHAUX – Luc JAMON – Béatrice LAURENT BARDON – Robert VALOUR – Calogero GIUNTA – Yvan CHALAMET – Gérard MICHELON – Annie VEROT-MANGIARACINA – Colette CHAMBONNET

. **commission « enfance – jeunesse – écoles – social – personnes âgées »**

Christelle MICHEL-DELEAGE – Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – Béatrice LAURENT BARDON – Pierre ETEOCLE – Fabienne GOUY-BONNEVIALLE – Régine DURAND – Laurent CAPPY – Laurent GOYO – Marie-Claire THEILLIERE – Valérie MASSON-COLOMBET – Annie VEROT-MANGIARACINA – Gérard MICHELON – Yvan CHALAMET

. **commission « vie associative – sport – culture »**

Béatrice LAURENT BARDON – Mathieu FREYSSINET – Françoise DUMOND – Pierre ETEOCLE – Régine DURAND – Marie-Claire THEILLIERE – Fabienne GOUY-BONNEVIALLE – Elisabeth MAITRE DUPLAIN – Sonia BENVENUTO-DECHAUX – Valérie MASSON-COLOMBET – Gérard MICHELON – Yvan CHALAMET

. **commission « finances »**

Florian CHAPUIS – Elisabeth MAITRE DUPLAIN – Luc JAMON – Françoise DUMOND – Laurent GOYO – Jean-Pierre GIRAUDON – Cyril FAURE – Béatrice LAURENT BARDON – Christine PETIOT – Mathieu FREYSSINET – Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – Christelle MICHEL-DELEAGE – Robert VALOUR – Annie VEROT-MANGIARACINA – Yvan CHALAMET – Valérie MASSON-COLOMBET – Gérard MICHELON – Colette CHAMBONNET – Calogero GIUNTA

. **commission « communication – animation »**

Elisabeth MAITRE DUPLAIN – Mathieu FREYSSINET – Luc JAMON – Fabienne GOUY-BONNEVIALLE – Françoise DUMOND – Florian CHAPUIS – Vincent DECROIX – Pierre ETEOCLE – Sonia BENVENUTO-DECHAUX – Yvan CHALAMET – Robert VALOUR

Monsieur le Maire relate, par ailleurs, que le vote du budget primitif 2014 sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal, programmée le 30 avril.

La réglementation en vigueur imposant le respect d'un délai de 8 jours entre la date d'installation des commissions et celles de leurs premières réunions, à moins que la moitié des membres le saisissent pour réduire ce délai, Monsieur le Maire indique que la première réunion de la commission « finances » sera fixée au 22 avril 2014 à 19 H. et que celle de la commission « urbanisme – développement – logement – transports – environnement » aura lieu le 24 avril 2014 à 19 H. ; ce que l'assemblée accepte.

A l'avenir et comme cela se pratiquait par le passé, la commission « urbanisme – développement – logement – transports – environnement » se réunira le 3^{ème} jeudi du mois, à 19 Heures.

Par ailleurs, la première réunion de la commission « communication – animation » se tiendra le 29 avril prochain à 19 H. .../...

6) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée de constituer la commission d'appel d'offres.

La composition de cette instance est notamment déterminée par l'article 22 du Code des Marchés Publics qui stipule que, dans les communes de 3500 habitants et plus, celle-ci comprend :

- . le Maire ou son représentant, président
- . 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont ainsi élus, au terme d'un vote à bulletin secret, par 29 POUR, les membres suivants :

- Membres titulaires :

- . Florian CHAPUIS (liste MONISTROL avec vous)
- . Jean-Pierre GIRAUDON (liste MONISTROL avec vous)
- . Laurent CAPPY (liste MONISTROL avec vous)
- . Sandrine CHAUSSINAND (liste MONISTROL avec vous)
- . Robert VALOUR (liste MONISTROL pour tous)

- Membres suppléants :

- . Vincent DECROIX (liste MONISTROL avec vous)
- . Laurent GOYO (liste MONISTROL avec vous)
- . Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD (liste MONISTROL avec vous)
- . Luc JAMON (liste MONISTROL avec vous)
- . Calogero GIUNTA (liste MONISTROL pour tous)

7) Réhabilitation du site LIMOUZIN - Désignation des membres appelés à participer à la commission d'appel d'offres du groupement suite à l'entrée de la commune de MONISTROL sur LOIRE dans le groupement de commandes de ladite opération

En application de la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal élit, au terme d'un vote à bulletin secret, par 22 POUR – 7 NULS, Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON et Monsieur Jean-Paul LYONNET, respectivement délégués titulaire et suppléant de la commune de MONISTROL sur LOIRE au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes de l'opération de requalification du site de l'ancienne usine LIMOUZIN.

8) Débat d'orientation budgétaire 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de la législation en vigueur, un débat d'orientation budgétaire doit précéder le vote du budget primitif.

Il confie le soin à Monsieur Florian CHAPUIS de donner une présentation de la conjoncture économique, de la situation du budget principal, des divers services annexes ainsi que des orientations budgétaires 2014 envisagées.

Monsieur Florian CHAPUIS précise qu'un document de synthèse a été établi sur ce sujet par les services administratifs municipaux et remercie Monsieur Olivier DUBOEUF, directeur général adjoint ainsi que l'ensemble des agents du service de la comptabilité pour leur implication dans l'élaboration de ce document.

Puis, il en commente le contenu au vu de la projection qui en est faite aux élus en cours de séance.

.../...

En ce qui concerne la conjoncture économique de la France, celle-ci est marquée :

- par une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) qui s'est élevé à 0 % en 2012, puis à 0,3 % en 2013 et qui devrait progresser, selon une prévision INSEE à 0,9 % en 2014. Malheureusement, cette croissance du PIB ne devrait pas générer des créations d'emplois,
- par le déficit budgétaire de l'Etat qui s'établit, pour 2013, à 4,3 % du PIB. La Loi de Finances pour 2014 table sur une diminution des dépenses publiques pour enrayer le déficit national. Il s'en suivra notamment une baisse des dotations de l'Etat en faveur des collectivités territoriales.

Quant au contexte budgétaire communal, les résultats 2012 affichaient un déficit de l'ordre de un million d'euros. Les résultats de clôture pour l'exercice 2013 s'élèvent à environ 43 000 €. L'amélioration de la situation budgétaire entre 2012 et 2013 s'explique principalement par :

- le recours à l'emprunt souscrit en 2013 pour un montant de 1 500 000 €,
- et la vente du tènement de l'ex-usine LIMOUZIN qui a généré une recette de 1 000 000 €

Après une prise en compte des restes à réaliser, le fonds de roulement, s'établit, en fin d'exercice 2013, à environ – 250 000 €.

Quant à l'épargne nette, elle devrait diminuer de manière conséquente entre les exercices 2013 et 2014 en passant de 810 000 € à 372 000 €. Cette situation résulterait :

- . de la régularisation de versement de la taxe d'électricité sur 2013 (Il s'agit là d'un fait ponctuel qui ne se renouvellera pas sur 2014) ;
- de la baisse des dotations de l'Etat et notamment de la DGF qui générerait une perte de recettes de 78 000 € entre 2013 et 2014 ;
- de la progression des charges salariales estimée à + 5 % pour 2014, par suite de l'augmentation du SMIC, de la refonte des échelles indiciaires de la catégorie C, de l'évolution des carrières et de la hausse des cotisations de retraite.

Compte-tenu des résultats en fin d'exercice 2013, la capacité d'investissement de la commune s'élèverait présentement à environ 300 000 € (montant s'entendant hors nouvel emprunt et hors cessions).

Les principales recettes escomptées pour 2014 proviendraient :

- du FCTVA pour un montant de 366 000 €,
- de la taxe d'aménagement pour 293 000 €
- et de diverses cessions immobilières susceptibles de générer un crédit de 614 000 €.

Le maintien de l'endettement à son niveau actuel et la réalisation de transactions pour le montant évoqué de 614 000 € permettraient :

- de recourir à un emprunt de l'ordre de 622 000 €,
- et d'établir la capacité d'investissement de la commune pour l'exercice 2014 à un montant de 1 500 000 € environ. Les principaux programmes envisagés, seraient :
- . la réhabilitation de la friche industrielle « LIMOUZIN » pour : 256 800 €
- . les équipements des services techniques pour 154 000 €
- . la démolition de l'ancienne piscine municipale pour 115 921 €
- . les grands travaux de voirie pour 250 000 €
- . des acquisitions d'immeubles (ex. bâtiment DIGONNET) pour 291 650 €

Aucun crédit ne serait consacré au projet de la voie de liaison de l'Avenue Charles de Gaulle à l'Avenue de la Catalogne. De même, le crédit réservé à l'aménagement des places du centre-ville (de Vaux – Néron) et aux allées du château serait limité à 50 000 €. La capacité d'investissement du budget communal ci-avant définie conduit à procéder à un choix au niveau des opérations à programmer.

En tenant compte des restes à réaliser 2013, les crédits d'investissements atteindraient la somme totale d'environ 2 200 000 €, en ce qui concerne le budget principal. Les perspectives des investissements à conduire sur les prochains exercices budgétaires 2015 – 2016 – 2017 donneront lieu à une réflexion ultérieure de la commission municipale des finances.

.../...

Monsieur Florian CHAPUIS donne ensuite une brève présentation de la situation budgétaire des budgets annexes.

En ce qui concerne le budget du service de distribution d'eau potable, l'épargne nette pressentie pour 2014 se limiterait à environ 60 000 €. Malgré cet état de faits, d'importantes opérations devraient intervenir sur cet exercice, avec notamment la réhabilitation des 4 réservoirs de « la Borie », la réfection de divers réseaux. Celles-ci représenteraient un investissement compris entre 500 000 € et 600 000 €.

Le service de l'assainissement enregistre un résultat d'exploitation négatif de - 56 184,44 €. Cette situation déficitaire s'explique principalement par le fait que le volume facturé et par suite, le produit de la redevance ont baissé de 13,5 %. Le programme d'investissement 2014 concernerait principalement la réalisation de la jonction de la Rivoire à la station d'épuration de « Foletier ». Il conviendra d'engager une réflexion sur le problème de l'utilisation des boues.

Le cinéma arrive à son rythme de croisière avec 55 000 entrées par an. Ce service annexe bénéficie d'une subvention annuelle du budget principal nécessaire à son équilibre de l'ordre de 100 000 € à 110 000 €. Du fait du produit escompté du reversement par le CNC de la taxe sur les entrées, la subvention d'équilibre serait réduite à 75 000 € pour 2014. Monsieur Florian CHAPUIS précise que l'objectif à atteindre dans les années à venir, consisterait à limiter la participation financière du budget principal à 100 000 €.

La zone de services du « Mazel » comporte un coût d'aménagement de l'ordre de 830 000 € s'étalant entre 2009 et 2014. Le produit des cessions des terrains réalisées à ce jour a généré une recette d'environ 400 000 €. La zone présente actuellement une surface hors œuvre nette disponible à la vente, estimée à 6 000 m², susceptible de générer une recette globale de 950 000 €. Si ce lotissement venait à accueillir la construction du nouveau centre de secours, le produit escompté des cessions de terrains sur celui-ci s'abaisserait à environ 600 000 € ; ce qui rendrait l'équilibre budgétaire du service beaucoup plus difficile à atteindre. Les investissements 2014 porteraient sur l'agencement de la circulation interne et des aménagements paysagers complémentaires (bassin et noue paysagère) pour un montant de 56 000 €.

Le budget annexe de la saison culturelle verrait sa subvention d'équilibre progresser sur l'exercice 2014 avec un montant proposé pour celle-ci de 102 157 €.

Le budget annexe « vente de caveaux » serait marqué par l'acquisition, sur l'exercice 2014, de nouveaux équipements funéraires par suite de l'extension du cimetière communal, soit un coût estimé à 76 263,89 €. L'équilibre budgétaire nécessiterait une avance du budget principal de 40 000 €.

A l'issue de l'exposé ainsi réalisé, un débat s'instaure entre les Conseillers Municipaux.

Monsieur Gérard MICHELON prend la parole. Il remercie Monsieur Olivier DUBOEUF pour l'excellent travail qu'il a produit dans le cadre de la préparation du présent débat d'orientation budgétaire ainsi que pour le soutien qu'il lui a apporté dans le cadre de la gestion des finances communales lors du précédent mandat municipal. Il souhaite pour sa part revenir sur la capacité d'autofinancement nette de la commune qui a connu ces 6 dernières années, une progression constante et significative. Entre 2009 et 2013, elle est passée de 357 000 € à 811 000 € (s'entendant hors cessions) et, ce malgré la crise économique, la baisse du marché immobilier, le gel des dotations de l'Etat et la renégociation des prêts, par suite de la dépréciation de l'euro par rapport à la monnaie suisse. Ces deux derniers exercices budgétaires ont été marqués par la hausse des recettes supérieure à celle des dépenses. Cette situation particulière méritait d'être soulignée. De 2009 à 2013, les investissements ont représenté 11 800 000 €. Ils ont été financés au moyen des fonds propres pour un montant de 9 300 000 € et par un emprunt se répartissant sur deux exercices pour respectivement 1 000 000 € en 2009 et 1 500 000 € en 2013. La dette a été réduite de 1 200 000 € sur l'ensemble du mandat, soit 9,8 %. Plus précisément, elle est passée, durant cette période, de 1556 € à 1248 € par habitant, soit une baisse de 18 %. La commune a donc été bien administrée ces 6 dernières années. Le rapport à venir de la Chambre régionale des comptes qui a procédé à un contrôle de la gestion communale en fin d'année 2013, témoignera très certainement de cet état de faits. Monsieur MICHELON souhaite que la nouvelle Municipalité poursuive dans cette voie, pour le « bien vivre à MONISTROL sur LOIRE ». Il en profite pour

faire une mise au point sur des propos tenus par Monsieur Jean-Paul LYONNET lors d'un débat se déroulant dans le cadre de la récente campagne aux élections municipales. Sous prétexte qu'il ne connaissait pas le compte administratif « 2013 », ce dernier a, dans sa réponse à un administré, parlé d'« anguille sous roche » en la matière et a évoqué « un éventuel budget malhonnête ». Monsieur MICHELON qualifie ce propos d'inadmissible, d'intolérable, d'insupportable. Il en a été profondément affecté ainsi que, du reste, l'ensemble de ses coéquipiers et leurs familles. Il souhaite que dorénavant, le nouvel élu s'adresse à lui en le nommant par son nom précédé de la civilité d'usage (Monsieur) et que le vouvoiement soit de règle lors de leurs futurs échanges de paroles.

Monsieur le Maire tient à préciser que ces propos ne se rapportaient pas au budget mais au programme de réhabilitation du site de l'ancienne usine LIMOUZIN.

Monsieur Robert VALOUR atteste également de la bonne situation budgétaire dans laquelle se trouve la commune à la fin de sa mandature. Il souligne que l'inversement de « l'effet ciseau » qui était un des objectifs que s'étaient donné ses colistiers et lui-même, a été atteint, comme l'a, du reste, souligné Monsieur Gérard MICHELON. En ce qui concerne plus particulièrement les services de l'eau et de l'assainissement, la présentation qui en est donnée en ce début de débat d'orientation budgétaire, lui apparaît injustement pessimiste. Le service de l'eau se caractérise par l'absence de dette. Quant au service de l'assainissement, il est faiblement endetté. Par ailleurs, en ce qui concerne les frais de gestion du personnel communal, leur évolution à la hausse prévue pour l'exercice 2014 est la conséquence des évolutions de carrières des agents ou des revalorisations indiciaires de leurs traitements puisqu'aucun recrutement n'avait été envisagé pour 2014. Monsieur VALOUR insiste sur la nécessité d'avoir une vision pluriannuelle des investissements. Selon lui, les premières décisions d'un conseil municipal impulsent la politique générale de la mandature à venir. Un certain nombre d'opérations qu'il juge importantes pour l'avenir de la commune, ne figurent pas dans la liste des investissements projetés pour 2014, comme, par exemple, la voie de liaison. Un crédit dérisoire de 50 000 € serait prévu pour l'aménagement des places et rues. Il tient à souligner que durant le mandat qui vient de s'achever, un effort important a été conduit au niveau de la restauration des voiries communales. D'autre part, un crédit d'environ 37 000 € serait prévu en dépenses de fonctionnement, au titre du transfert de charges lié à l'éventuelle prise de compétences par la Communauté de Communes «Les Marches du Velay » dans le domaine de la natation sportive. Il pensait qu'une somme plus importante aurait été consacrée en la matière. En effet, lors d'un précédent conseil communautaire, Monsieur Pierre ETEOCLE, absent, a donné malencontreusement pouvoir à un maire d'une des communes membres. Cette démarche qui s'avère illégale puisque un délégué communautaire ne peut donner pouvoir qu'à un suppléant, pourrait engager la commune de MONISTROL sur LOIRE à verser la participation inhérente à cet éventuel transfert de charges, inscrite pour un montant de 190 000 € en recette communautaire.

Monsieur le Maire conçoit qu'effectivement la situation budgétaire actuelle des services de l'eau et de l'assainissement est sensiblement identique à celle de 2008. En ce qui concerne les dépenses au niveau du personnel communal, il est vrai que leur hausse est liée aux évolutions de carrière précitées et aux augmentations des cotisations patronales. Toutefois, il est possible que ce poste augmente sensiblement en cours d'exercice si l'intégration de personnel en disponibilité venait à se concrétiser. Le budget primitif 2014 peut être considéré comme un budget de « transition ». En ce qui concerne le recours à l'emprunt, celui-ci doit être limité au maximum. Le désenclavement routier de la ville est également une des préoccupations de la nouvelle majorité municipale. D'autres alternatives à la voie de liaison peuvent être envisagées. De même, la municipalité souhaite mettre en œuvre des projets fonciers favorisant, si possible, au niveau de l'agencement de l'éco-quartier, la primo-accession. Une présentation en sera faite à l'ensemble des élus en temps opportun.

En réponse à Monsieur Gérard MICHELON, Monsieur Florian CHAPUIS concède que l'épargne nette a évolué de 357 000 € à 811 000 €, durant le précédent mandat municipal. Par contre, contrairement à ce que laisse sous-entendre Monsieur MICHELON, il ne s'agit pas là d'une performance, puisque sur cette même période de 2008 à 2013,

- les impôts et taxes ont augmenté de l'ordre de 800 000 € du fait notamment de l'évolution des bases et de la hausse des taux d'imposition votés en 2009 ;

- les dotations de l'Etat ont progressé de l'ordre de 200 000 €. Il en est de même des produits et services. Par ailleurs, la fermeture de la piscine municipale a également généré la disparition d'une dépense de 250 000 € induite par le fonctionnement de cet équipement.

Monsieur MICHELON recense les dépenses nouvelles qui sont apparues durant ces années là (construction du nouveau groupe scolaire – mise en service des salles de « la Capitelle » et ouverture du cinéma - évolution du poste énergétique). Il conclut qu'un constat objectif de la situation financière doit prendre en compte l'ensemble des recettes et des dépenses.

Monsieur Robert VALOUR note qu'un crédit de l'ordre de 256 000 € serait affecté à la requalification du site de l'ex-usine LIMOUZIN et plus précisément, aux prestations de démolition et de dépollution s'y rapportant. L'ouverture des offres parvenues en mairie suite à la consultation afférente lui laissait présumer une dépense moindre.

Monsieur le Maire lui précise que le crédit préconisé en la matière ne correspond pas au montant de l'offre la moins coûteuse. Le choix de l'entreprise attributaire n'a pas été fait et demande un examen préalable des offres reçues.

Monsieur Luc JAMON intervient sur le dossier relatif au financement du centre nautique intercommunal « L'OZEN ». Celui-ci sera à instruire par les nouveaux élus communautaires. Il a cru comprendre que, dans cette affaire, deux participations d'égal montant de 190 000 € auraient été portées sur le budget de la Communauté de Communes « Les Marches du Velay » à l'encontre de la Commune de MONISTROL sur LOIRE. Le rapport évoqué de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des finances communales, comportera vraisemblablement une analyse des compétences transférées par la collectivité à la Communauté de Communes « Les Marches du Velay », dans le domaine de la natation. Cette dernière pourra servir de base à des discussions à intervenir au sein de l'E.P.C.I, sur ce dossier. Dans cette attente, aucun crédit n'a été prévu sur le budget communal, à l'instar de ce qui avait été fait par le passé.

Madame Colette CHAMBONNET souligne que l'agrandissement en cours du cimetière communal représente un investissement personnel et des agents concernés, de 4 années de travail durant lesquelles ont été également réalisés l'informatisation du service funéraire et l'établissement du règlement intérieur du cimetière. Cet aménagement prévoyait la construction d'un abri à condoléances qui, lui semble-t-il, ne figure pas au rang des investissements projetés sur 2014. Elle souligne l'utilité que présentera cet équipement lors des cérémonies funéraires, notamment dans le cas d'intempéries.

Monsieur le Maire partage son point de vue. Cet abri sera une opération à conduire, dès que possible.

Monsieur Robert VALOUR interroge Monsieur le Maire sur la poursuite de la 2^{ème} tranche du parc du Château.

Monsieur le Maire lui indique qu'une réflexion doit être conduite, en la matière, par le(s) commissions municipale(s) concernée(s). La poursuite et la fin de l'opération d'extension du cimetière communal ainsi que celles ayant trait à l'aménagement du parc du « Château » seront des priorités de son mandat municipal. De même, les réhabilitations de la Place Néron, des Allées du Château et de l'Allée Vitalis Royer nécessiteront une nouvelle réflexion tant sur les modalités de leur mise en œuvre que sur leur calendrier d'exécution, ce qui explique la ligne budgétaire de 50 000 € qui serait prévue au budget primitif 2014.

Monsieur Pierre ETEOCLE déplore les propos tenus à son encontre par Monsieur Robert VALOUR et ayant trait à l'éventuel transfert de charges à la Communauté de Communes « Les Marches du Velay », dans le domaine de la natation sportive. Au cours de la mandature précédente, aucun accord n'a pu intervenir entre les élus communaux et intercommunaux sur cette affaire dont il est, par suite, aucunement responsable.

.../...

Monsieur Robert VALOUR voulait simplement mettre l'accent sur une erreur de procédure résultant du fait que Monsieur ETEOCLE avait remis son pouvoir à un élu autre que son suppléant et qui, de surcroît, s'avérait être un conseiller majoritaire au sein de l'E.P.C.I. La situation actuelle réside dans la difficulté à quantifier et à justifier, sur le plan juridique, le bien-fondé de la participation réclamée par l'E.P.C.I. à la Commune de MONISTROL sur LOIRE dans le cadre du fonctionnement du centre aquatique « l'OZEN ».

Monsieur Luc JAMON se veut rassurant en indiquant que l'acte en question n'a pas entériné de participation de la commune de MONISTROL sur LOIRE sur le dossier évoqué qui reste à instruire par la nouvelle assemblée communautaire.

Aucun autre élu ne désirant intervenir, l'assemblée prend acte de la tenue du présent débat d'orientation budgétaire.

--==--

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire laisse la parole aux membres présents.

Monsieur Robert VALOUR fait connaître à l'assemblée que des parents d'élèves de l'école publique « Lucie AUBRAC » sont venus l'informer de la situation « rocambolesque » à laquelle ils sont confrontés. L'inspecteur d'académie s'acharne à bloquer le nombre de postes (d'enseignants) de l'école, et ce malgré des effectifs scolaires probants. Selon les dernières informations, en la matière, 1,5 poste pourrait être concerné par la mesure. Il précise que le blocage s'inscrit comme la pire des situations puisqu'il ne permet pas d'appréhender la mesure qui sera prise en dernier ressort et qui pourrait être la fermeture d'une classe. Monsieur VALOUR invite les élus à mener une action à la hauteur de l'évènement.

Monsieur le Maire relate que Madame la Directrice de l'école « Lucie AUBRAC » l'a immédiatement prévenu de la mesure de blocage de postes dont son établissement scolaire faisait l'objet. Depuis, il a participé ainsi qu'un certain nombre de ses colistiers, à l'ensemble des réunions qui se sont tenues, sur ce dossier, entre Madame la Directrice de l'école Lucie AUBRAC, les enseignants, les parents d'élèves, et des ATSEM. Une manifestation s'est déroulée en la matière ce jeudi 15 avril, au PUY en VELAY à laquelle Monsieur le Maire a également pris part. Il a rencontré, par ailleurs, à diverses reprises Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Celui-ci lui a expliqué qu'en raison d'un moratoire passé, il ne peut plus procéder à des suppressions de postes scolaires dans le CANTAL. L'augmentation importante de la population sur le département du PUY de DOME nécessite la création de nouveaux postes d'enseignement qui seraient automatiquement repris à hauteur de 7 postes au détriment du département de l'ALLIER et de 5 au détriment de la HAUTE-LOIRE. Monsieur l'Inspecteur d'Académie a modifié la carte scolaire, entre le 15 et le 16 avril courants. Il en résulte qu'un poste et un demi-poste de directrice sont impactés par la mesure de blocage. Monsieur le Maire a rencontré, dans la journée, Madame la Directrice ainsi qu'une quarantaine de parents d'élèves qui lui ont fait part de leur souhait d'organiser une manifestation locale le jeudi 17 avril 2014. Il s'est attaché à en régler les modalités pratiques, par souci de sécurité publique, assisté dans cette tâche par Monsieur Franck MANSIER, Directeur Général des Services (DGS), et des agents de la police municipale.

Madame Annie VEROT-MANGIARACINA précise que la personne qui lui avait indiqué vouloir faire un don de l'ordre de 90 000 € au profit du CCAS, s'était finalement désistée.

La séance est levée à 22 Heures 35.

La parole est laissée à l'assistance.

Monsieur René MEYSSONNIER prend la parole. Il se présente tout d'abord. Enseignant à l'école Albert JACQUARD, il fait également partie de l'association du comité d'action pour l'école publique. L'école « Lucie AUBRAC » compte 122 enfants inscrits alors que le seuil requis pour le maintien des postes est de 120 élèves. Il souligne que 33 enfants de deux ans y sont scolarisés et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de l'établissement scolaire ci-avant évoqué. L'administration fermerait un poste complet à l'école maternelle et procéderait à l'ouverture d'un demi-poste pour l'accueil, en matinée, des enfants de deux ans. Il en résulterait

qu'une classe serait fermée l'après-midi et que les enfants de cette tranche d'âge seraient incorporés dans un groupe de 30 enfants. La directrice de l'école maternelle bénéficie actuellement d'une décharge complète « de direction ». En perdant un ½ poste à ce niveau, et si le nombre de classes de l'établissement scolaire tombait en dessous de 14, la directrice pourrait être tenue à reprendre l'enseignement sur un poste à mi-temps. Monsieur MEYSSONNIER remercie la Municipalité actuelle ainsi que les précédentes pour leur soutien dans les actions conduites en faveur de l'école publique. Il précise que divers arguments peuvent être évoqués à l'encontre de la mesure évoquée :

. l'école publique « Lucie AUBRAC » accueille les enfants des gens du voyage. Ils étaient 36, à la rentrée scolaire.

. la répartition de la population connaît un certain déséquilibre entre le Nord-Est du département de la HAUTE-LOIRE et le reste de son territoire. Les postes d'enseignants doivent être prévus là où les besoins de scolarisation des élèves se font ressentir.

. la comparaison des effectifs des écoles maternelles privées et publiques de MONISTROL sur LOIRE permettrait, en cas d'égalité de ceux-ci, de demander le maintien de moyens d'enseignement équivalents puisqu'à ce jour, l'école privée ne subit pas de fermeture de classe.

En conclusion, il conviendrait, selon lui, que la carte scolaire soit établie, en toute équité, par des spécialistes de l'Education nationale et des représentants du personnel enseignant.

Monsieur le Maire dénonce également l'incohérence qui consiste, encore aujourd'hui, à conserver des classes de 18 à 20 élèves, de cycles différents, dans certains secteurs et à supprimer, pour satisfaire ces besoins, des postes d'enseignants dans des zones en pleine expansion démographique. Une politique de mutualisation doit s'amorcer de manière à conserver toutes les écoles et à y répartir les élèves par niveau de scolarisation.

Le Maire,

Jean-Paul LYONNET